

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) / NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)

tenue le 16 février 2005
par conférence téléphonique
à 12 h 30 HNE

Sont présents

M. Ken Nash	Administrateur et président
M. Laurie Comeau	Administrateur
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Michel Rhéaume	Administrateur

et

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Nash préside la réunion du 16 février 2005.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 12 h 30 HNE.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 16 février 2005.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2005, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé.

3. Affaires issues des procès-verbaux

La présidente fait le point sur les mesures qui devaient être prises à la suite de la réunion de janvier 2005 en précisant que le suivi a été fait à l'égard de chacune.

4. Rapport du Conseil consultatif

La présidente passe en revue avec le conseil les points dont il a été question à la réunion du 22 janvier 2005 du Conseil consultatif de la SGDN.

La présidente souligne que cette réunion a été tenue en grande partie à huis clos, sans la présence de la direction de la SGDN. Dans le cadre de la réunion, le Conseil consultatif a élaboré une déclaration sur la façon dont il compte s'acquitter de son obligation de formuler des observations impartiales sur l'étude de la SGDN conformément à la loi. Le Conseil consultatif a demandé à la SGDN d'inclure cette déclaration dans le rapport d'étude préliminaire qu'elle publiera au printemps 2005.

5. Conclusions de la vérification externe

Ayant présidé la réunion du 16 février 2005 du Comité de la vérification, des finances et du risque, M^{me} Malo fait rapport au conseil d'administration des conclusions de la vérification externe des états financiers 2004 de la SGDN.

Elle fait part des résultats positifs de la vérification présentés au Comité par l'équipe de vérification externe de Deloitte & Touche. Elle passe en revue les conclusions du rapport des vérificateurs qui confirme que, de l'avis des vérificateurs, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

M^{me} Malo résume les observations faites par les vérificateurs au cours de leur examen. Ceux-ci ont recommandé de procéder à un examen plus détaillé des charges à payer à la fin de l'exercice pour garantir la correspondance des écritures de régularisation et de réouverture et s'assurer que les dépenses réelles correspondent aux montants facturés.

Après avoir examiné les conclusions de la vérification et rencontré les vérificateurs externes pour discuter des résultats, le Comité de la vérification, des finances et du risque s'est dit satisfait de la vérification effectuée et des résultats positifs.

6. États financiers vérifiés

Mme Malo soumet la recommandation du Comité de la vérification, des finances et du risque voulant que le conseil d'administration approuve les états financiers vérifiés 2004 tels quels. Le conseil d'administration accepte la recommandation.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- D'approuver, sur recommandation du Comité de la vérification, des finances et du risque, les états financiers 2004 de la SGDN pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, tels que vérifiés et présentés par les vérificateurs externes Deloitte & Touche dans leur rapport des vérificateurs daté du 28 janvier 2005.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

7. Réserve pour éventualités

Le président invite la présidente de la SGDN à aborder ce point.

La présidente souligne qu'il avait été proposé, à la suite d'une discussion précédente avec le Comité de la vérification, des finances et du risque et le conseil d'administration, que la SGDN conserve en réserve les fonds de 2004 non dépensés, afin de pouvoir puiser dans cette réserve pour mener son étude à bien en 2005, sous réserve de l'approbation préalable du conseil.

Cette proposition témoignait du fait que le conseil reconnaissait les nombreuses activités prévues par la SGDN en 2005 pour mener à bien son étude conformément aux exigences de la loi. Le montant des fonds non dépensés de 2004 s'élève à 585 534 \$. À l'instar de l'an dernier, ces fonds constitueraient une réserve qui serait mise à la disposition de la SGDN, en complément de son budget annuel de 8 000 000 \$ approuvé pour 2005, *sous réserve de l'approbation préalable du conseil.*

La présidente indique également que les vérificateurs externes, pour finaliser les états financiers de 2004, exigeraient une résolution du conseil d'administration confirmant que ce montant sera traité comme un fonds affecté à l'interne.

Au nom d'Hydro-Québec, de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et d'Ontario Power Generation respectivement, MM. Rhéaume, Comeau et Nash disent appuyer ce traitement des fonds non dépensés de 2004, sous réserve de l'approbation préalable du conseil.

M. Nash souligne qu'avant de donner son consentement à l'accès par la SGDN à la part d'Ontario Power Generation de la réserve pour éventualités, il doit obtenir l'approbation préalable de la province de l'Ontario. La présidente s'engage à passer en revue avec le conseil au milieu de 2005 les prévisions budgétaires actualisées et à aviser à l'avance le conseil si la SGDN prévoit devoir puiser dans la réserve pour éventualités pour mener son étude à bien.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- Que le conseil d'administration de la SGDN approuve l'accès par la SGDN à la portion inutilisée du budget 2004 pour répondre aux besoins imprévus qui pourraient se révéler en 2005, sous réserve de l'approbation préalable du conseil;

et

- Que le conseil d'administration de la SGDN approuve le transfert de ces contributions reportées des membres à un fonds d'actif net affecté à l'interne (réserve pour éventualités) à des fins d'utilisation future.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

8. Rapport annuel

La présidente présente le Rapport annuel 2004 aux fins d'approbation par le conseil.

Le président invite les membres du conseil à discuter du Rapport annuel. Ceux-ci considèrent que le Rapport annuel donne une description précise des activités menées par la SGDN en 2004, qui témoigne parfaitement de l'énorme travail entrepris par celle-ci en 2004.

Le Rapport annuel sera soumis au ministre des Ressources naturelles du Canada et publié d'ici la fin du mois de mars 2005.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

D'approuver le Rapport annuel 2004 de la SGDN.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

9. Parachèvement de l'évaluation comparative des méthodes de gestion

À l'invitation du président, la présidente aborde ce point qui est soumis au conseil aux fins d'approbation.

La présidente passe en revue les travaux menés jusqu'à maintenant relativement à l'évaluation des coûts, des avantages et des risques des méthodes de gestion étudiées par la SGDN. L'achèvement de l'analyse exige que la SGDN commande la réalisation de travaux supplémentaires au début de 2005. La présidente précise que ces travaux étaient prévus dans le plan d'activités de 2005 pour terminer l'évaluation en cours des méthodes de gestion en 2005, avec l'aide de Golder Associates et Gartner Lee Limited.

Le président invite les membres du conseil à discuter de la proposition soumise par la présidente. Après discussion, les membres du conseil se disent en faveur de la démarche proposée par la SGDN pour terminer l'évaluation complète et équilibrée des coûts, des avantages et des risques de chacune des méthodes de gestion à l'étude.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- Que le conseil approuve la proposition voulant que la présidente retienne les services de Golder Associates Ltd. pour une seconde phase de travail, compte tenu des travaux supplémentaires requis en 2005 pour terminer l'évaluation comparative;
- D'accorder à la présidente l'autorisation et le pouvoir de signer, au nom de la SGDN, un contrat avec Golder Associates Ltd., d'un montant maximum de 350 000 \$ pour 2005, portant sur la direction d'une équipe chargée de mener à bien l'exécution de l'évaluation comparative des méthodes de gestion et d'en faire rapport conformément aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et pouvant comporter des clauses conditionnelles, des ententes et d'autres modalités établies à la discrétion de la présidente;
- Que le contrat, une fois signé par la présidente, est valide et lie la Société et est réputé contenir un exposé exact des modalités sur lesquelles reposent la création et l'obtention dudit contrat dans le cadre de l'exercice du pouvoir discrétionnaire conféré à la présidente.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

10. Rapport d'étude préliminaire

La présidente fait le point sur la rédaction du Rapport d'étude préliminaire de la SGDN. Elle traite :

- de la structure proposée pour le Rapport d'étude préliminaire;
- du calendrier d'examen proposé pour permettre aux membres du conseil de discuter de chaque partie importante du document préliminaire.

La présidente indique que des réunions ont été prévues au calendrier pour examiner le Rapport d'étude préliminaire avec le Conseil consultatif de la SGDN.

Au cours de la discussion qui suit, les membres du conseil se disent intéressés à examiner le Rapport d'étude préliminaire selon le calendrier proposé par la présidente, tout en faisant remarquer que le rapport préliminaire présenterait les résultats complets de l'étude comparative des coûts, des avantages et des risques des méthodes de gestion.

M. Comeau s'informe du processus prévu par la SGDN pour passer en revue les conclusions de l'étude avec les membres de la SGDN pour s'assurer que ceux-ci sont tenus informés des coûts et des concepts des méthodes de gestion étudiées par la SGDN. En plus des séances d'information régulières offertes aux membres du conseil sur l'étude de la SGDN, la présidente offre de tenir des séances d'information sur demande à

l'intention d'autres personnes des organisations membres. Le président fait remarquer que les rencontres régulières des membres offrent une occasion formelle de tenir ces séances d'information.

11. Autres affaires

- La présidente indique que la SGDN fera part au conseil d'administration des résultats de la recherche récente sur l'opinion publique. (*)
- À la demande du conseil, la présidente s'engage à distribuer le rapport final de l'atelier organisé par la SGDN sur la nature des dangers du combustible nucléaire irradié. (*)
- Le conseil d'administration passe en revue le calendrier de réunions de 2005.

En terminant, le président fait part de l'appréciation du conseil à l'endroit du travail considérable accompli par la SGDN.

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 13 h 40 HNE.

La secrétaire générale
Le 30 mars 2005